

Déclaration de principes

La Nouvelle Action royaliste a pour projet l'instauration d'une **monarchie royale**, qui garantira, par son arbitrage, les principes et le fonctionnement du **régime démocratique et parlementaire**.

Elle reconnaît le prince français désigné par la loi successorale en vigueur dans la lignée capétienne, incarnée dans la branche des **Bourbons-Orléans**.

Elle s'inscrit dans la tradition française de la **République**, classiquement conçue comme service de l'**intérêt général** dans le souci du **Bien commun**.

Elle fonde sa pensée et son action sur les principes repris ou adoptés par la République française : **Déclaration des droits de l'homme de 1789, Préambule de la Constitution de 1946, Préambule de la Constitution de 1958**. Elle reconnaît les symboles de la Nation : **le drapeau tricolore, La Marseillaise, la devise Liberté, Égalité, Fraternité**.

Elle ne conçoit l'instauration de la monarchie royale que par l'expression de la souveraineté populaire, afin que le roi soit selon la Constitution le **représentant de la Nation**, le garant de la **continuité de l'État** et de l'**indépendance de la France**.